

« J'ai la gorge éraillée d'avoir crié tout ce soir en écrivant selon ma coutume exagérée. » Flaubert.

Sommaire:

- Politique à l'italienne, p.2
- Crise du droit du travail ou crise de régime? p.3
- Immigration moisie p.5

Pour nous contacter:

ails-gauches@hotmail.fr



Et notre site:

www.ails-gauches.org

Face au retour de l'ordre familial.

Par Pierre-Yvan, 2a

Depuis une célèbre émission télévisée, la question du retour aux « formules d'antan » dans de nombreux domaines (enseignement, famille...) fait ressurgir un courant moralisateur et conservateur. Beaucoup le croyait enfoui à jamais sous les décombres de mai 68, de l'émancipation de la femme à l'affirmation des droits de l'enfant. Pourtant, la famille contemporaine subit une attaque de la part de « bien moralisants » prônant le retour à un certain mode de domination archaïque, celle de la figure centrale du père (quelquefois aidé de la mère) chargé d'assurer respect et ordre dans la portée... Deux points ici :

Tout d'abord, il faut reconnaître que jamais les niveaux de formation scolaire n'ont été si élevés (taux de réussite au Bac, proportion d'élèves accédant au supérieur...). Or, il est évident qu'une telle réussite n'est – notamment – possible qu'après une correcte assimilation de l'éducation transmise par le cercle parental : règles de vie en collectivité (la politesse par exemple), valeurs et obligations (le travail...). Le modèle familial contemporain n'est par conséquent ni en crise, ni à refonder en profondeur : il produit des individus intégrés, en harmonie avec la société d'aujourd'hui.

Ensuite, dans notre société, on ne reconnaît principalement – admettons le – que le principe de liberté individuelle (dans les domaines du choix professionnel, de choix du conjoint...). Par conséquent, le culte du modèle parental « sacré » perd inexorablement de sa pertinence. Le fait de sacrifier sa liberté pour répondre à un désir des parents n'a plus de justification sociologique. Bien entendu, cela se fait toujours avec une nécessité de maintien des obligations parentales, mais celles-ci ne peuvent plus être calquées sur un modèle devenu inapproprié.

Il ne s'agit pas ici de proposer une affirmation exacerbée des revendications libertaires. Seulement, la représentation familiale traditionnelle – héritée de nos (grands) parents – n'est en définitive plus adaptée à notre société. Il faut également reconnaître que les modes de vie ont évolué et que la vie commune est régie par de nouvelles lignes conductrices, qui font une place beaucoup plus grande à l'individu, à sa liberté. La volonté de perturber l'acquisition de ces normes directrices est alors un comportement archaïque. En définitive, cette volonté produit un décalage entre une « bulle » privée et la vie réelle, et est donc créatrice d'une perte de repères, de violence sociale. N'est-ce pas cela l'anomie ?

Politique à l'italienne

Par Maud, 4a

Silvio Berlusconi. En quelques années seulement, le nom du Président du Conseil italien a acquis un statut particulier dans le monde politique. Son évocation inspire la farce ou la honte et réussit à incarner à elle seule toute la politique italienne, qu'elle corresponde au retour d'une menace dictatoriale ou au contraire, à l'expression d'une "anomalie" passagère.

Pourquoi un chef de gouvernement, élu démocratiquement par des millions d'Italiens, qui remet en jeu son pouvoir au cours de nouvelles élections, dans une Italie dont la situation ne dénote pas dans un paysage européen morose, est-il rendu coupable des pires maux? Si le personnage en question est sulfureux, que son gouvernement l'est d'autant plus et que l'opposition semble avoir retrouvé une nouvelle jeunesse face à "l'anomalie" Berlusconi, on tend à oublier que la situation actuelle est la conséquence du système politique italien dans son ensemble.

Ainsi, si l'arrivée de Berlusconi au pouvoir a fait évoluer encore plus vite la société italienne, une mutation de celle-ci était de toute façon inéluctable. D'autre part, malgré les nombreux changements que Berlusconi a su orienter en sa faveur, il faut éviter les clichés pessimistes sur l'Italie et ne pas oublier que la démocratie italienne est bien vivante.

Les cinq années de Berlusconi au pouvoir ont considérablement changé la politique en Italie. Tout d'abord, Berlusconi est un homme politique atypique. Son titre de "Cavaliere", qu'il a acquis grâce au succès de ses entreprises, a su convaincre: en devenant chef du gouvernement, Berlusconi aurait pu gérer l'Etat comme une de ses entreprises, et réussir aussi bien que dans le privé. Les Italiens ont voulu y croire. Ils voulaient en finir avec une classe dirigeante entachée par les scandales politiques et financiers et voulaient renouer avec la croissance, que Berlusconi s'était promis de restaurer dans un fameux "Contrat", signé en direct, devant toute l'Italie.

Pourtant, ses électeurs ont rapidement déchanté. En préférant un dirigeant d'entreprise à un homme politique "traditionnel", les Italiens ont souscrit sans le savoir à une nouvelle façon de

faire de la politique, calquée sur les règles de marketing jusqu'alors réservées au monde de l'entreprise. Berlusconi a ainsi multiplié les annonces de toute sorte, avec des slogans tapageurs, sans que celles-ci ne soient suivies d'effets.

En détournant la désaffection de la majorité des élites politiques, Berlusconi a imposé une façon très directe de faire de la politique. Il a réussi à établir un lien plus fort avec les électeurs, grâce aux médias mais aussi grâce à son parti, un parti dont le dynamisme a su séduire.

Ainsi, on peut considérer que Citizen Berlusconi a enfreint avec succès les règles qui régissaient la vie politique italienne. On le qualifie généralement de populiste, ce qui n'est pas totalement injustifié. Pourtant, l'accuser de fascisme serait une grossière erreur. Déjà, au lendemain de son élection en 2001, la presse européenne avait dénoncé l'arrivée au pouvoir d'un nouveau Hitler. L'incompréhension du phénomène a persisté, soigneusement entretenue par son principal intéressé. Il faut cependant interpréter les dérapages de Berlusconi sur les années sombres de l'Europe comme faisant partie de sa stratégie politique. Ainsi, Berlusconi se veut naïf, un brin nationaliste, moqueur sans être cynique, bref un "monsieur-tout-le-monde", dont la gaucherie serait un gage d'intégrité.

De plus, la forte médiatisation de l'ouverture de la coalition du centre-droit à des partis extrémistes, dont à la formation d'Alessandra Mussolini, Alternativa Sociale, fait oublier que les intentions de vote en sa faveur sont extrêmement faibles. Les espoirs se portent plus sur le parti de Gianfranco Fini, actuel ministre des Affaires étrangères. Alleanza Nazionale, bien qu'héritier d'un parti post-fasciste, a réalisé avec succès son passage du néofascisme au conservatisme, et tend à devenir une alternative séduisante à Forza Italia, parti de et pour le seul Berlusconi.

Quant à la gauche, elle a dû s'adapter et choisir un candidat qui soit capable de concurrencer efficacement Berlusconi et sa coalition. La société civile s'est largement mobilisée pour lui prouver son soutien face au "Cavaliere": en octobre dernier, 4 millions d'Italiens se sont déplacés pour élire le chef de la coalition de la gauche, Romano Prodi.

Ces primaires avaient pour but de ressouder une coalition qui va des communistes aux centristes, et pourtant, l'alliance reste fragile, les compromis entre les différents partis s'étalent sur 200 pages de programme commun, et l'échec des alliances précédentes pèsent sur la nouvelle coalition. Berlusconi joue d'ailleurs sans complexe sur les faiblesses de "l'Unione", menaçant les Italiens qui seraient assez "couillons" pour voter à gauche d'une mise au pas communiste du pays. Le procédé semble grossier, mais Berlusconi sait que beaucoup hésiteront à voter pour une coalition de gauche si large.

Pourtant, face au pragmatisme et à la proximité revendiqués du "Cavaliere", Prodi, "il Professore", moqué pour son côté doctoral, a su

efficacement concurrencer la "politique spectacle" du Président du Conseil. Il a su intégrer les nouvelles règles du jeu politique, user du show à l'américaine, mais aussi mobiliser toute la gauche avec des idées claires, dont son expérience politique se fait garante de leur application. Ses déclarations ont trouvé un fort écho dans la société italienne, fortement politisée malgré les tentations "apolitiques" de son Président du Conseil.

Le bilan des années Berlusconi n'est guère reluisant, et il semble peu probable que les Italiens expriment leur soutien à celui qui n'a pas réussi les défis qu'il avait lancés, de façon irréaliste, à leur pays. Pourtant, le mérite de Berlusconi réside dans la considérable modification qu'il a imposée au paysage politique italien. Après un pouvoir relativement stable du centre-droit pendant cinq ans, le retour serein de la gauche au pouvoir est-t-il possible? Alors que la dette publique, le déficit, la productivité se sont dégradés, que le sort de l'université s'est aggravé, de quelle marge de manoeuvre pourra bénéficier Prodi, à la tête d'une coalition fragile?

Crise du droit du travail ou crise de régime?

Par Brice, 2a

La mobilisation anti-CPE bat son plein et jamais les manifestants n'ont été aussi nombreux : pour la journée du 4 avril, les organisations syndicales ont annoncé plus de 3,1 millions de manifestants dans les rues. Certes, ce sont des chiffres que l'on peut contester, mais pourtant, les faits sont là ; si l'on prend l'exemple de l'Aquitaine, la police a dénombré 45 000 manifestants à Bordeaux et plus de 25 000 à Pau. Notons que Bordeaux n'a que très exceptionnellement connu de telles mobilisations, et Pau jamais.

Plus que celui du refus d'une décision que certains affirment démocratique (car émanant de nos instances représentatives) ce mouvement social est avant tout révélateur d'un malaise dans la société, d'une inquiétude profonde en ce qui concerne le marché du travail pour les années à venir.

De la part d'un gouvernement responsable (et politiquement intelligent), ces inquiétudes

devraient entraîner un souci de clarté, de transparence et d'argumentation véritable quant au bien-fondé du *Contrat Première Embauche*. A l'inverse on assiste au refus d'un dialogue véritable, avec la poursuite d'une politique de censure du débat initiée par le très démocratique 49-3 et minant, nous y reviendrons, le régime même.

Tout d'abord, on peut s'interroger sur la volonté de transparence du gouvernement au sujet des premiers bilans du CNE, qui conditionnent de beaucoup l'argumentaire des *pros* (comme des *antis*) CPE. La récente circulaire du Garde des Sceaux, M. Pascal Clément, portant sur les « *contentieux relatifs au CNE* » semble pourtant assez éloignée de cette exigence gouvernementale. En effet, par cette circulaire, le gouvernement demande aux parquets de faire systématiquement appel de toute décision ne donnant pas pleinement raison à l'employeur.

De telles pratiques entraînent deux axes de réflexion. Le premier est l'attitude d'un gouvernement qui tente de noyauter superficiellement un mouvement social particulièrement conséquent, en camouflant des informations de premier ordre sur le bilan de ces actions. La seconde question à poser est celle du caractère démocratique d'une telle démarche. Il semblerait que le gouvernement ait oublié l'impératif d'indépendance et de neutralité de la justice en démocratie.

Loin d'accepter le dialogue, le gouvernement s'enlise dans des tentatives plus ou moins grotesques pour masquer les lacunes du CNE. A la crise des CNE / CPE se superpose une crise de légitimité d'un régime qui se compromet lui-même en refusant toute évocation de ces erreurs.

On peut ajouter à cela que l'intervention présidentielle du 1^{er} avril n'apporte aucune réponse véritable : elle écarte la quasi totalité de la loi sur l'égalité des chances, et se focalise sur deux points, la diminution toute relative de la période d'essai et sur un droit au demeurant assez vague d'avoir « des explications ».

Rien n'a pourtant été clairement précisé par le chef de l'État, alors que l'on sait que les jugements des Prud'hommes ne se basent que sur la lettre de licenciement (écrite et soumise à accusé de réception) lors de leurs jugements. Rien ne laisse non plus prévoir que les articles L 112-13 et L 122-14-3 du Code du Travail, précisant que « *le doute bénéficie à l'employé* », rendu expressément inapplicable dans les cas du CNE et du CPE, seront réintégré dans ce projet de loi.

Cela permet donc de licencier en indiquant un motif de licenciement quelconque qui n'a absolument aucune valeur juridique. Bien que tous les patrons ne soient évidemment pas des « pourris », on remarquera l'absence totale de protection juridique du travailleur. Au final, l'intervention de M. Jacques Chirac s'avère être une simple opération de « sauvetage » médiatique de son Premier Ministre, quoique l'avenir politique de ce dernier semble désormais assez limité... Là encore on peut analyser le blocage actuel comme résultant du croisement entre une crise conjoncturelle, concernant une loi rejetée par une très large majorité des Français, mais qui fragilise *de facto* tout le système institutionnel,

dans le sens où le Premier Ministre, dont la légitimité est au plus bas, reste en fonction, avec le soutien présidentiel.

Le grand gagnant de cette intervention semble être le « Vice Premier Ministre », M. Nicolas Sarkozy, qui récupère la gestion du dossier. Certes cela peut s'avérer être un cadeau empoisonné pour ce dernier, mais le Président lui a quand même donné les moyens d'agir. Si certains se posaient des questions sur la légitimité des mouvements de contestation, comme d'autres sur la légitimité du gouvernement, il est aujourd'hui certain que la notion de légitimité n'est plus de mise.

En effet, le gouvernement, instance sensée légiférer, s'est déchargé du dossier au profit... des parlementaires UMP. C'est la première fois de l'histoire de la V^e République qu'un Parti va conduire directement un processus législatif, car il ne faut pas croire que c'est dans le cadre de l'Assemblée Nationale ou du Sénat que le débat va être mené, auquel cas d'autres groupes parlementaires auraient été associés. Ce n'est plus des instances étatiques qui gouvernent la France, mais un parti politique !

On voit donc que par l'orientation politique qu'il a choisi, le gouvernement a provoqué une crise conjoncturelle en maintenant un projet de loi profondément critiqué et dont l'efficacité en terme économique est contestée par l'ensemble des spécialistes. On pourrait de plus demander à M. Dominique De Villepin ce qu'il pense du courage politique... À un moment donné, reconnaître qu'on a eu tort, ou plus simplement, reconnaître qu'un projet n'est pas souhaitable, n'est-ce pas là le vrai courage ? Par son obstination, la droite fragilise le régime même du pays en coupant le pouvoir des aspirations des citoyens et en maintenant son orientation politique, malgré les nombreux signaux d'alarmes tirés depuis 2002.

Enfin, la question est de savoir si le rôle d'un gouvernement est d'aller de l'avant, au mépris de l'opinion citoyenne : les Français ont beau être *fainéants*, *stupides* et *bornés*, la légitimité du pouvoir politique repose sur eux et à ce titre, on ne peut pas les négliger dans un domaine comme celui-là.

L'initiative de la sphère politique peut et doit se poser dans le domaine sociétal, mais cela ne veut pas pour autant dire que le gouvernement peut faire ce qui lui plait dans des domaines où la législation est déjà établie et suffisante : ce n'est

pas en détruisant le Code du Travail que l'on créera de l'emploi, et cette méthode possède en outre le désavantage, quant à lui certain, de précariser la situation des travailleurs français.

Immigration choisie

Par Salim, 4a

1974. Choc pétrolier oblige, la France ferme ses portes aux migrants de travail. 2003. Extrême droite oblige, la France ferme ses portes, tout court.

Le Ministre de l'Intérieur a présenté le 29 mars dernier, en plein brouhaha sur le C.P.E., son projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration. Les dispositifs instaurés sont plus connus sous le terme d'« immigration choisie ».

Les mesures sont les suivantes : durcissement des conditions de délivrance d'une carte de séjour temporaire ; signature d'un contrat d'accueil et d'intégration assorti d'une formation civique et linguistique ; la création d'une carte de séjour « *compétences et talents* » ; suppression de l'attribution automatique d'une carte de séjour pour le regroupement familial après 10 ans de séjour en France ; dans le cas des mariages mixtes, la carte de résident de 10 ans ne sera attribué qu'après 3 ans (au lieu de deux aujourd'hui) ; après un mariage mixte, la durée de la demande de naturalisation est doublée ; la demande de regroupement familial ne pourra se faire qu'au bout de 18 mois de séjour régulier (au lieu de 12 aujourd'hui).

La conséquence de ces mesures est que toute installation durable sur le sol français d'étrangers extracommunautaires ne sera rendue que plus difficile. Le Ministère parle de lui-même de « *resserrer les boulons* ».

Nicolas Sarkozy veut éviter à tout prix une régularisation de masse, comme il y en a eu récemment en Espagne ou en Italie. Il faut dire qu'étant donné l'électorat qu'il vise, ce n'est pas une mesure très populaire.

Plusieurs critiques peuvent être formulées contre ce projet de loi, qui devrait être adopté

avant l'été. D'abord, l'utilisation de la voie législative est contestable puisque, s'il s'agit de rendre l'immigration « utile » à la France en sélectionnant les plus qualifiés des « candidats », pour les mêmes objectifs, des circulaires ont suffi en 1998, 2000 et 2002. Ensuite, les dispositions concernant les mariages mixtes et le regroupement familial sont à la limite du respect des droits fondamentaux, concernant le droit à la famille et au mariage. Enfin, pour reprendre les propos de C. Withol de Wenden, directeur de recherche au CNRS, « *en durcissant les règles, on développe la clandestinité. Ce n'est pas une politique trop laxiste, mais une politique trop restrictive qui crée de l'illégalité. Quand les frontières sont ouvertes, les gens circulent, font des allers-retours, quand les frontières sont fermées, ils se stabilisent* ». (*Le Monde*, 10 avril 2006).

Mais surtout, outre les motivations électoralistes, ce sont les présupposés d'une telle politique qui sont dangereux à l'heure où le « choc des civilisations » séduit tant de gens. En premier lieu, la distinction faite entre les migrants selon leurs qualifications oublie que la France peine à trouver de la main d'œuvre pour des secteurs tels que le bâtiment ou la restauration, secteurs qui attirent peu de « Français de souche » selon l'expression consacrée (qui est, d'ailleurs, bien plus con que sacrée, surtout si on la met en parallèle avec la définition française de la nation). Les besoins de la France, ou plutôt de son marché du travail, ne sont pas forcément ceux que l'on croit. En second lieu, ces mesures tendent à freiner l'immigration de personnes venant d'Afrique ou d'Asie, qui concentrent sur elles l'opprobre de leurs faciès.

Au moment où la France s'interroge sur son identité, ce type de loi constitue une réponse à la fois claire et hypocrite.

Claire puisque qu'il faudra être un immigré bon teint pour s'installer en France. Hypocrite puisqu'elle renie la tradition de la France « terre d'accueil ». Pourtant, les migrations prennent de plus en plus un caractère politique, puisque les demandeurs d'asile et les réfugiés ne cessent d'augmenter ; ce qui semble logique quand on jette un regard réaliste sur l'état du monde.

Notre très compétent et talentueux Ministre de l'Intérieur continue, donc, sur sa lancée ; après la distinction subtile entre « islam de France » et « islam *en* France », l'ex-pays des Droits de l'Homme prétend « *subir* » l'immigration. Cependant, ce sont bien les immigrés qui périssent dans les incendies d'immeubles insalubres, qui vivent dans des taudis alors qu'ils paient des impôts et travaillent honnêtement, qui sont surreprésentés dans les statistiques du chômage et de la pauvreté, qui subissent, et c'est peu de le dire, tous les préjugés et les stéréotypes les plus dégoûtants qu'utilisent une fraction non négligeable de notre personnel politique et de nos médias pour distraire l'attention de leurs électeurs ou lecteurs, et qui

restent en dehors du champ des politiques publiques puisque ne jouissant pas de la chance de pouvoir choisir ceux qui les dirigent au même titre que les citoyens français.

L'injustice du traitement réservé aux immigrés, comme à leurs descendants nés en France et donc Français, ne cesse de se banaliser, d'être acceptée (y compris à gauche) et d'être justifiée avec des arguments plus fallacieux les uns que les autres. Peut-être devra-t-on, à l'avenir, pour prouver de sa bonne « intégration » et de sa soumission à des principes Républicains, autant cités que vidés de leur sens universaliste, répondre à des questions du type : « *Que feriez-vous si votre fils est homosexuel ?* » ou « *votre femme porte-t-elle un bikini sur la plage ?* ». Il est important de noter que ce type de question est déjà posé dans le land du Bade-Wurtemberg pour les candidats à la naturalisation venant spécifiquement des États membres de la Conférence islamique.

Qu'en conclure ? Mr. Sarkozy, d'origine hongroise, est décidément un bel... euh, un fin politicien.

Nous vous présentons nos excuses pour la non venue de Georges Fraise, le 23 mars, sur les enjeux de l'économie sociale et solidaire. Ayant un rendez-vous important dans la soirée, il a préféré de ne pas prendre le risque d'être bloqué au retour par des manifestants anti-CPE.

Le débat est reporté à l'année prochaine. Merci pour votre compréhension.